

## Politiques sur les risques liés à la durabilité

### BentallGreenOak

#### Règlement sur la communication d'information en matière de durabilité de l'UE (Sustainable Finance Disclosure Regulation [SFDR]), article 3

Cette communication est faite par le groupe BentallGreenOak, en particulier BentallGreenOak (États-Unis) Limited Partnership, BGO US Real Estate LP, BentallGreenOak (Canada) Limited Partnership, BGO Capital (Canada) Inc., Partenaires de stratégies en capital de BentallGreenOak, LLC, BentallGreenOak Advisors (Hong Kong) Limited, BentallGreenOak Asia Advisor, LP, et BentallGreenOak Real Estate Advisors (Jersey) Limited (ensemble, « **BentallGreenOak** »), conformément aux articles 3(1) et (2) du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil sur les communications liées à la durabilité dans le secteur des services financiers (Council on sustainability-related disclosures in the financial services sector [SFDR]).

Conformément au SFDR, le terme « risque lié à la durabilité » désigne un événement ou une condition environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir une incidence négative réelle ou potentielle sur la valeur d'un investissement.

BentallGreenOak considère que les risques liés à la durabilité peuvent avoir un impact important sur le rendement des investissements. La prise en compte des risques liés à la durabilité est directement intégrée aux stratégies de prise de décision et de gestion des investissements de BentallGreenOak et est conçue pour répondre à une série d'attentes en matière de risque et de rendement pour les clients et les investisseurs.

Des risques potentiels liés à la durabilité pourraient survenir à n'importe quelle étape du cycle de vie des investissements immobiliers. Voici des exemples de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui peuvent avoir une incidence potentielle sur les investissements :

- *Facteurs environnementaux* : événements météorologiques extrêmes et risques climatiques physiques, tels que les inondations, l'efficacité énergétique, l'utilisation des terres, la biodiversité et la pollution.
- *Facteurs sociaux* : santé et sécurité et engagement communautaire.
- *Facteurs de gouvernance* : expertise en gestion, corruption et pots-de-vin et normes éthiques.

Les risques liés à la durabilité sont pris en compte dans le cadre du processus de diligence raisonnable en matière d'investissement. Cela peut inclure des évaluations de fournisseurs tiers, comme des évaluations environnementales des sites, ainsi que des données et des rendements liés à la durabilité (p. ex., le rendement énergétique). Les renseignements sur les risques liés à la durabilité recensés pendant le processus de diligence raisonnable en matière d'investissement sont documentés et présentés au comité d'investissement pertinent dans le cadre du processus de prise de décision en matière d'investissement. Une fois qu'un investissement est approuvé, BentallGreenOak intègre les facteurs ESG, y compris les risques liés à la durabilité pertinents dans la gestion et la surveillance continues de l'investissement. Selon la stratégie d'investissement, BentallGreenOak déploie

l'engagement des parties prenantes pertinentes tout au long du cycle de vie de l'investissement pour traiter les facteurs ESG, soutenir le rendement ESG et atténuer les risques liés à la durabilité.

De plus amples renseignements sur l'intégration spécifique des risques liés à la durabilité en ce qui concerne certains produits se trouvent dans la [politique d'investissement durable](#) de BentallGreenOak accessible sur le site Web.